

## Les différentes formations au permis de conduire PARI PERMIS

### Permis Automobile (B)

Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Pour s'inscrire au permis B, il faut être âgé de 17 ans minimum. Pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez avoir 18 ans à la date de l'examen pratique et obtenu l'épreuve théorique (le code).

### Conduite Accompagnée (AAC)

La conduite accompagnée (AAC) est la formation incontournable pour les jeunes dès 15 ans. Cette approche pédagogique permet d'acquérir une solide expérience de conduite avant d'obtenir le permis de conduire (permis B).

Dès le code réussi, la formation pratique ne peut pas être inférieure à 20 heures de cours de conduite en auto-école, ou 13 heures pour les véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique.

Ensuite, pendant une période de minimum un an et de maximum 3 ans, l'élève doit conduire au minimum 3000 kms avec un accompagnateur.

### Conduite supervisée

La conduite supervisée permet au candidat de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant pour le passage de l'épreuve pratique.

Elle augmente les chances de réussite et permet d'apprendre à moindre coût.

Cet entraînement à la conduite se déroule avec un accompagnateur. La conduite supervisée peut être mise en œuvre dès la conclusion du contrat, en fin de formation initiale ou après échec à l'épreuve de conduite.

Le candidat doit avoir réussi le code et l'évaluation de fin de formation initiale (20h mini en école de conduite), participé à un rendez-vous préalable et obtenu l'accord préalable écrit de l'assureur.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption.



## Formation Post Permis

Depuis le 11 Mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui suivent une formation complémentaire « post-permis » bénéficient d'une réduction du délai probatoire, conformément à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

La formation peut être dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération (12 stagiaires maximum par session dans notre agence). Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

CETTE FORMATION COMPLÉMENTAIRE S'ADRESSE EXCLUSIVEMENT AUX TITULAIRES D'UN PREMIER PERMIS DE CONDUIRE (B1 OU B) ENTRE LES 6E ET 12E MOIS QUI SUIVENT SON OBTENTION, NI AVANT, NI APRÈS.



## Stage Passerelle BEA vers Permis B

Cette formation consiste à réaliser 7 heures de conduite sur boîte manuelle après un délai minimal de 6 mois à compter de la réussite à l'examen du permis BEA.

Aucune procédure de régularisation devant un inspecteur n'est nécessaire à la fin de cette formation (exceptée pour les conducteurs ayant passé le permis BEA pour des raisons médicales).

A l'issue de la formation, nous vous délivrerons, une attestation de conduite sur boîte manuelle, qui permettra à la préfecture de vous délivrer le permis B.